

## **Communiqué**

### ***La démocratie, la pauvreté et le développement : Perspective et leçons des îles-états de la SADC***

Nous, les représentants de 24 organisations de la société civile de l'Île Maurice, de Madagascar, des Seychelles et d'Afrique du Sud, nous sommes rencontrés à Port Louis à l'île Maurice les 19 et 20 juillet 2007 pour un dialogue de politique de table ronde sur le thème de « Démocratie, pauvreté et développement : Perspectives et leçons des îles-états de la SADC (SIS) » et avons relevé et décidé ce qui suit :

### ***La démocratie, les droits de l'homme et le développement***

- Que les îles-états de la SADC de l'île Maurice, de Madagascar et des Seychelles encourage et renforce une culture de bonne gouvernance et de démocratie qui aille au-delà de la simple création d'institutions et des mécanismes de celles-ci. Les gouvernements [travaillant en conjonction avec la société civile] doivent améliorer l'éducation civique et la sensibilisation aux droits de l'homme et aider en matière d'accès à la justice pour les pauvres et les groupes marginalisés ;
- Que les îles-états de la SADC fassent des progrès en matière de renforcement de la démocratie formelle grâce à un soutien des processus et des réformes des élections, en encourageant le dialogue entre les partis politiques et en créant un environnement pour que les parlementaires et la société civile jouent un rôle légitime en matière de responsabilisation du gouvernement ;
- Les politiques de croissance et de stabilisation économique ne règlent pas complètement le problème de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la marginalisation dans les îles-états de la SADC. Il faut donc plus insister sur l'étude de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion sociale afin de développer des programmes de protection sociale efficaces et ciblés pour ces groupes qui créent une responsabilisation plutôt qu'une culture de la dépendance ;
- Que les îles-états de la SADC devront accueillir les acteurs de la société civile comme des partenaires valides et crédibles et offrir des opportunités importantes (même des mécanismes institutionnalisés) pour plus de dialogue et de participation des OSC lors de la formulation et de l'application des politiques. Les états membres de la SADC doivent s'engager pour une politique d'information ouverte, rendant les informations et la recherche sur la pauvreté, le développement, la démocratie et les droits de l'homme accessibles afin de permettre ce type d'engagement.

### ***L'égalité des genres et les droits des femmes dans les îles-états de la SADC***

- Que tous les pays de la SADC signent, ratifient et se familiarisent rapidement avec le Protocole du genre et du développement de la SADC proposé qui sera prévu lors de la réunion des chefs d'état de la SADC de Lukasa en août ;
- Que les chefs d'état de la SADC lors du Sommet de Lukasa prévoient une résolution urgente pour que l'Union africaine désigne un Rapporteur Spécial sur les droits des femmes ;

- Que les îles-états de la SADC ratifient de façon urgente et se familiarisent avec le Protocoles de la Charte Africaine sur les Droits des femmes et sur la création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ils devront encourager les échanges d'expérience sur l'intégration des genres dans les états membres ;
- Que les îles-états de la SADC, dans l'urgence, s'engagent pour régler les augmentations inquiétantes de la violence à l'égard des femmes dans leurs pays. Les gouvernements des îles-états de la SADC doivent prendre une mesure urgente pour créer un environnement de « tolérance zéro » sur la violence et garantir que les femmes vivent sans la peur et la violence ;
- Que les parlements dans les états membres de la SADC (y compris le Forum Parlementaire de la SADC – FP SADC) améliorent leur capacité à jouer un rôle plus actif pour réduire les écarts de législation sur le genre et en renforçant leur rôle de surveillance des questions exécutives de l'égalité des genres et de la protection des droits des femmes.

### ***Le commerce et ses conséquences sur le développement***

- Que les îles-états de la SADC demandent l'attribution directe d'aide au commerce, de financement et d'espace pour leur permettre de traiter les contraintes de l'approvisionnement. Ils doivent aussi mettre l'accent sur le soutien des mesures d'accompagnement pour réduire les implications sociales et les retombées qui seront une part inévitable des accords commerciaux actuellement proposés (en particulier, les Accords de Partenariats Economiques, APE) ;
- Que les îles-états de la SADC qui dépendent fortement de la production de produits primaires s'engagent de façon urgente en matière de restructuration et de diversification de leurs économies afin qu'ils passent de la production de produits primaires à la production de produits finis et à d'autres secteurs compétitifs ;
- Les gouvernements africains s'engagent pour une plus grande cohérence, unité et soutien réciproque dans toutes les négociations commerciales et pour montrer leur engagement et décident d'élaborer une expertise pour des négociations commerciales efficaces (afin qu'elles profitent à leurs populations) ;
- Que les Organisations de la Société Civile (OSC) des îles-états de la SADC développent une meilleure capacité et un activisme sur les questions relatives au commerce et se mobilisent de façon plus efficace afin que leurs gouvernements soient responsables de normes plus strictes en matière d'économie, de gouvernance d'entreprise et de responsabilité ;
- Qu'au plan national, les îles-états de la SADC règlent de façon sérieuse et urgente le double défi d'un degré d'endettement élevé au sein de leurs populations d'une part et d'un degré de dépendance des aides publiques de l'autre. Les gouvernements doivent d'urgence rechercher les moyens de cibler des mesures de protection sociale plus efficaces pour les groupes socialement exclus identifiés de façon durable et afin de responsabiliser ces groupes.

### ***Le changement climatique et ses conséquences sur le développement***

- Que les îles-états de la SADC s'engagent à promulguer et à appliquer des politiques pour régler la consommation durable, la gestion durable des déchets et la protection de la biodiversité sur les îles ;

- Que les îles-états de la SADC incitent à la promulgation de sanctions à l'égard des principaux pollueurs. Des mécanismes de compensation des pays en voie de développement des conséquences négatives du changement climatique devront être plus efficaces et accessibles ;
- Que les îles-états de la SADC travaillent en collaboration étroite avec les OSC sur les îles afin de faire de l'éducation une priorité, de transmettre les informations et de sensibiliser aux conséquences du changement climatique et des mesures positives qui peuvent être prises individuellement et collectivement ;
- Que les OSC puissent accéder à la justice écologique, y compris en ayant recours à la procédure de litige d'intérêt public dans des cas où les entreprises réalisent des projets qui ont des conséquences néfastes sur l'environnement.

Signé par les représentants des organisations suivantes :

National Human Rights Commission (Île Maurice)  
 LUNGOS  
 CEFRAD  
 Stra Consult  
 CEDREFI  
 University of Antananarivo-Madagascar  
 Women in Action and Solidarity  
 Ecole pour la Solidarité et la Justice (ESJ)  
 Mouvement pour le Progrès de Roche-Bois (MPRB)  
 Labourwatch  
 MACOSS  
 PILS  
 Seychelles Women's Commission  
 Association of the Seychelles Craftsmen  
 University of Mauritius  
 Conflict & Governance Facility (CAGE)  
 MRIO-GEMSA  
 SOS Pauvreté  
 FAWE-Madagascar  
 Southern Africa Regional Poverty Network (SARPN)  
 Catholic Commission for Justice and Peace-Mauritius  
 SAHRINGON – Mauritius  
 ATD-Quart Monde  
 Media Watch - Mauritius